

GC 121 2019.RRGR.43

Motions d'ordre

Version 2

Le 04.03.2019 / BAA

Déclaration du Grand Conseil sur la politique climatique

Auteur-e-s	Proposition	+	-
		++	--
Vanoni (Les Verts) Stampfli (SP JS PSA) Stocker (pvl) Flück (PEV) Aeschlimann (PLR)	En raison de l'actualité et de circonstances exceptionnelles, une « Déclaration du Grand Conseil sur la politique climatique »⁽⁺⁾ est insérée dans le programme de la session en vertu de l'article 59, alinéa 1 de la loi sur le Grand Conseil (LGC). L'organe compétent (Bureau ou présidence) veille à ce que cette affaire soit traitée à un moment opportun, par exemple en lien avec le programme gouvernemental de législature de 2019 à 2022 ou durant la seconde semaine de session.		--
PBD (Luginbühl)	Renvoi de la « Déclaration du Grand Conseil sur la politique climatique » des Verts à la commission spécialisée compétente CIAT. Cette dernière élabore une déclaration sur la politique climatique dans le canton de Berne étayée par toutes les prises de position des groupes. Le Bureau décide de la session durant laquelle cette affaire doit être inscrite à l'ordre du jour.	+	